



Référence 9900.00.28FR01

Notice d'instruction

***Sous-soleuses portées
Sprosser / -Avant S***





Déclaration CE de conformité pour les machines

(Directive 89/392/CEE, Annexe II, Chapitre A)

Nous ***RABE Agrarsysteme GmbH+Co.KG***

Am Rabewerk, D-49152 Bad Essen

déclarons ci-après que

Sous-soleuse portée *SPROSSER, SPROSSER (HYDRO)AVANT*

est conforme aux dispositions de la Directive „Machines“

Directive 89/392/CEE
modifiée 93/44/CEE et 93/68/CEE, Annexe I

et déclare par ailleurs que, les suivants des normes harmonisées ont été appliquées

EN 292-1 et EN 292-2

Bad Essen

25.10.2011



Wilhelm von Allwörden
Direction



Friedrich Gerdorn,
Directeur de bureau d'études

(français)

NOTICE D'INSTRUCTIONS

SOUS-SOLEUSES

SPROSSER, SPROSSER AVANT

Avant d'utiliser l'appareil, nous vous demandons de lire attentivement et de respecter la présente notice d'instructions, ainsi que les indications de sécurité „Pour votre sécurité“.

L'utilisateur devra avoir la qualification nécessaire pour utiliser correctement l'appareil et pour en assurer l'entretien. L'utilisateur devra d'autre part posséder la qualification nécessaire en vue d'appliquer les mesures de sécurité spécifiques à ce type d'appareil et en vue d'appliquer les mesures générales de prévention des accidents. Veuillez également transmettre les instructions relatives à la sécurité à un autre utilisateur.

Les mesures relatives à la prévention des accidents ainsi que les règles générales d'hygiène et de sécurité sont à respecter.

Vous devez être en conformité avec le Code de la Route.

Veuillez prendre en considération le „Signe d'Avertissement“. Les remarques avec ce signe dans la présente notice ou des autocollants sur l'appareil avertissent d'un danger.



Perte de droit à la garantie

La sous-soleuse a été construite pour une utilisation agricole usuelle. Une autre utilisation est considérée comme non conforme à l'usage pour lequel elle a été conçue et nous ne saurons être tenu pour responsable des dommages causés.

Une demande de garantie peut uniquement être prise en considération, conformément à nos conditions de ventes, si les conditions d'application de la garantie sont respectées.

Il y a perte de droit à la garantie en cas d'erreur d'utilisation, d'entretien ou de maintenance (respecter les instructions de la notice!), lorsque la puissance kW (CV) maximum autorisée du tracteur est dépassée, lorsque des réparations, respectivement des modifications sont effectuées sans notre consentement et lorsque des pièces de rechange non d'origine sont utilisées.

Des réclamations éventuelles sont à faire par écrit au moment de la livraison, conformément à nos conditions de livraison.

MODELES, POIDS ET PUISSANCES

Modèle	Poids	Profondeur maxi	Puissance maxi
Sprosser 2 (2 dents)	364 kg	50 cm	90 kW (120 PS)
Sprosser 3 (3 dents)	425 kg	50 cm	110 kW (150 PS)
Sprosser 5* (5 dents)	547 kg	50 cm	130 kW (180 PS)
Sprosser Avant 2 (2 dents à sécurité non stop)	630 kg	55 cm	90 kW (120 PS)
Sprosser Avant 3 (3 dents à sécurité non stop)	845 kg	55 cm	110 kW (150 PS)

Selon les options, le poids peut augmenter de maxi 380 kg.

- * Le Sprosser 5 équipé de dents avec socs étroits et lames latérales a une largeur de transport de 3160 mm.
Par conséquent, veuillez à respecter le code de la route pour son transport. Il est également possible de décaler vers le centre les 2 dents extérieures afin de revenir à une largeur de transport de 3 m.

ATTELAGE / DETELAGE

Veiller à avoir les mêmes catégories d'attelage sur le tracteur et la sous-soleuse (cat. II ou III).

Régler les 2 bras d'attelage inférieurs à la même hauteur.

Atteler d'abord les 2 bras d'attelage inférieurs.

Puis fixer le 3e point et enfin relever les béquilles.

Verrouiller conformément aux prescriptions le dispositif d'attelage.

Le dételage s'effectue en sens inverse.

Mettre le relevage en "contrôle de position" avant d'atteler.

Lors de l'attelage, il est interdit de se trouver entre le tracteur et la sous-soleuse, même en présence d'une commande extérieure du relevage.

Danger d'accident.



REGLAGE DE LA PROFONDEUR DE TRAVAIL

Régler la longueur du 3e point de sorte que l'outil soit à l'horizontale.

Pour le contrôle de la profondeur, l'outil peut être tracté en contrôle d'effort ou contrôle de position.

Pour un contrôle précis de la profondeur de travail, les roues sont indispensables. Réglage en continu par 2 tirants. Les 2 roues doivent être réglées à la même profondeur. Serrer le contre-écrou des tirants.

VITESSE D'AVANCEMENT

La vitesse ne doit pas dépasser 4,5 km/h.

LARGEUR DE TRAVAIL, POSITION DES DENTS

Les dents peuvent être déplacées latéralement, à volonté, du moment que le montage reste symétrique.

Attention: Après avoir déplacé des dents, il faut contrôler le dégagement suffisant vers l'arrière, au cas où la sécurité se déclenche. Pas de contact avec les roues de terrage.

De plus, il est possible (sauf sur Sprosser Avant) de fixer les dents à l'avant ou à l'arrière du bâti.

Contrôler leur position par rapport aux roues du tracteur. Un montage alterné avant-arrière permet d'obtenir un dégagement plus important.

Les dents (sauf sur Sprosser Avant) peuvent avoir 2 piquages différents. Il existe 2 perçages supérieurs.



SECURITE A BOULONS DE CISAILLEMENT SUR SPROSSER

Le boulon inférieur sert de sécurité. En cas de cisaillement, il faut remonter une vis M 20 x 1,5 x 80 en 10.9 et contrôler l'état de la vis supérieure.

SECURITE NON-STOP AVANT

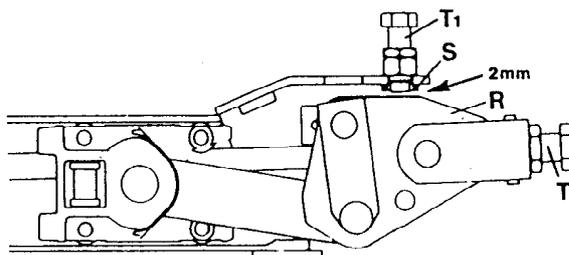
La sécurité Non-Stop à ressort a une force de déclenchement à la pointe du soc d'environ 22 KN (ca. 2200 kg).

La force de déclenchement pré-réglée d'usine peut être modifiée en T en fonction du sol.

Tourner la vis T vers la droite: la force de déclenchement diminue.

Tourner la vis T vers la gauche: la force de déclenchement augmente.

Basculer le levier d'angle R avec la vis T1, puis serrer et contrer la vis T et enfin redévisser la vis T1.



Important: Distance minimale de 2 mm entre levier d'angle R et butée S (ou vis T1).

En condition extrêmement difficile, mais sans pierres, il est possible de bloquer la sécurité (option).

Attention: La sécurité Non-Stop travaille à l'aide d'un ressort; le ressort monté est toujours sous tension (il est comprimé au montage en usine). Le démontage du ressort ne peut être effectué que par un spécialiste à l'aide d'un outillage spécial.



PRESSION DES PNEUMATIQUES

Les pneus des roues de terrage doivent être gonflés jusqu'à 2,5 bars.

ATTELAGE 3 POINTS ARRIERE / PRISE DE FORCE ARRIERE

Les Sprosser (sauf Sprosser Avant) peuvent être équipés d'un attelage 3 points arrière et d'un passage prise de force.

Le débattement de l'attelage arrière est limité vers le bas par deux vis de butée et vers le haut par deux broches réglables.

Lors de combinaison d'outils à l'arrière du Sprosser, veiller à conserver un lestage suffisant sur l'essieu avant, afin d'assurer des manoeuvres en toute sécurité.

Verrouiller les outils combinés (rep. 20 ou 22, fig. 2).

Le passage prise de force existe en 1 3/8" ou 1 3/4", 6 cannelures.



COUTRES CIRCULAIRES

Sur le Sprosser Avant, il est possible de fixer un coudre circulaire à l'avant de chaque dent (voir liste de pièces). La position latérale se règle en tournant la tige. Le coudre doit être aligné avec la dent.

Régler le palier 3 avec la bague 7 sur la tige 1, de sorte à permettre au coudre un débattement latéral vers la gauche et la droite.

La profondeur de travail se règle au niveau de la denture frontale entre le palier 3 et le bras 4.

La profondeur maximale est atteinte lorsque le bras 4 est juste au dessus du sol. (Les repères correspondent à la liste de pièces.)

ENTRETIEN / MAINTENANCE

Si des travaux d'entretien ou de maintenance sont effectués, l'appareil attelé au tracteur, il est impératif d'arrêter le moteur du tracteur et de retirer la clé de contact. Procéder aux travaux d'entretien, l'appareil posé au sol.

Attention: Un appareil relevé doit impérativement être maintenu dans cette position à l'aide d'un dispositif de soutien évitant toute descente non intentionnelle de l'appareil.



Avant toute intervention sur le circuit hydraulique, poser le Sprosser entièrement sur le sol et retirer la pression du circuit.

Respecter la réglementation concernant les huiles usagées et les antigels.

Le montage ou démontage des pneumatiques imposent des connaissances indispensables à ce genre de travaux, utiliser uniquement l'outillage approprié.

Vérifier régulièrement le serrage de l'ensemble des boulons: il est particulièrement important d'effectuer un resserrage de tous les boulons après environ les huit premières heures d'utilisation.

Egalement après les premières heures d'utilisation et, ensuite régulièrement, contrôler et resserrer les paliers de roues = paliers à roulements à rouleaux coniques.

Graisser régulièrement tous les paliers munis de graisseurs, les paliers des roues une fois par an - retirer le capuchon de roue.

Contrôler et resserrer, si nécessaire, les roulements de roues - roulements à rouleaux coniques.

Entretenir les manivelles pour maintenir leur fonction.

ATTENTION / TRANSPORT - Consignes de sécurité

Mettre l'appareil en position de transport, vérifier l'aptitude au transport de la sous-soleuse.

Le transport de personnes sur l'appareil, ainsi que le fait de se tenir dans la zone de travail - zone de danger - sont interdits.

Adapter la vitesse de transport à l'état des chemins et des routes!

Prudence dans les virages: les outils portés se déportent latéralement.

Vous devez être en conformité avec le Code de la Route!

Conformément au Code de la Route, pour le transport sur route, l'utilisateur est responsable de l'ensemble attelé, tracteur et appareil.

Vous devez donc pour la circulation sur route, équiper votre sous-soleuse d'un dispositif d'éclairage (par exemple barre lumineuse) et de dispositifs de signalisation.

Les dispositifs d'éclairage ou de signalisation sont à se procurer directement auprès du réseau de distributeurs.

Suite à l'adaptation d'outils portés, il y a lieu de ne pas dépasser les charges autorisées sur les essieux et le poids total en charge selon les articles R54 à R58 du Code de la Route.

Pour les machines agricoles d'une largeur supérieure à 2,50 m, le tracteur doit être équipé d'un gyrophare.

Si la machine dépasse de plus de 20 cm des deux côtés du tracteur, il faut fixer aux extrémités de celle-ci, des catadioptres ronds blancs à l'avant et des catadioptres ronds rouges à l'arrière.

Nous vous signalons qu'il est interdit d'empiéter sur la partie gauche de la chaussée avec la sous-soleuse. Les parties ou pièces dangereuses doivent être recouvertes et signalées.

L'appareil porté à l'avant du tracteur doit être maintenu en position telle qu'il ne cache pas les feux du tracteur.



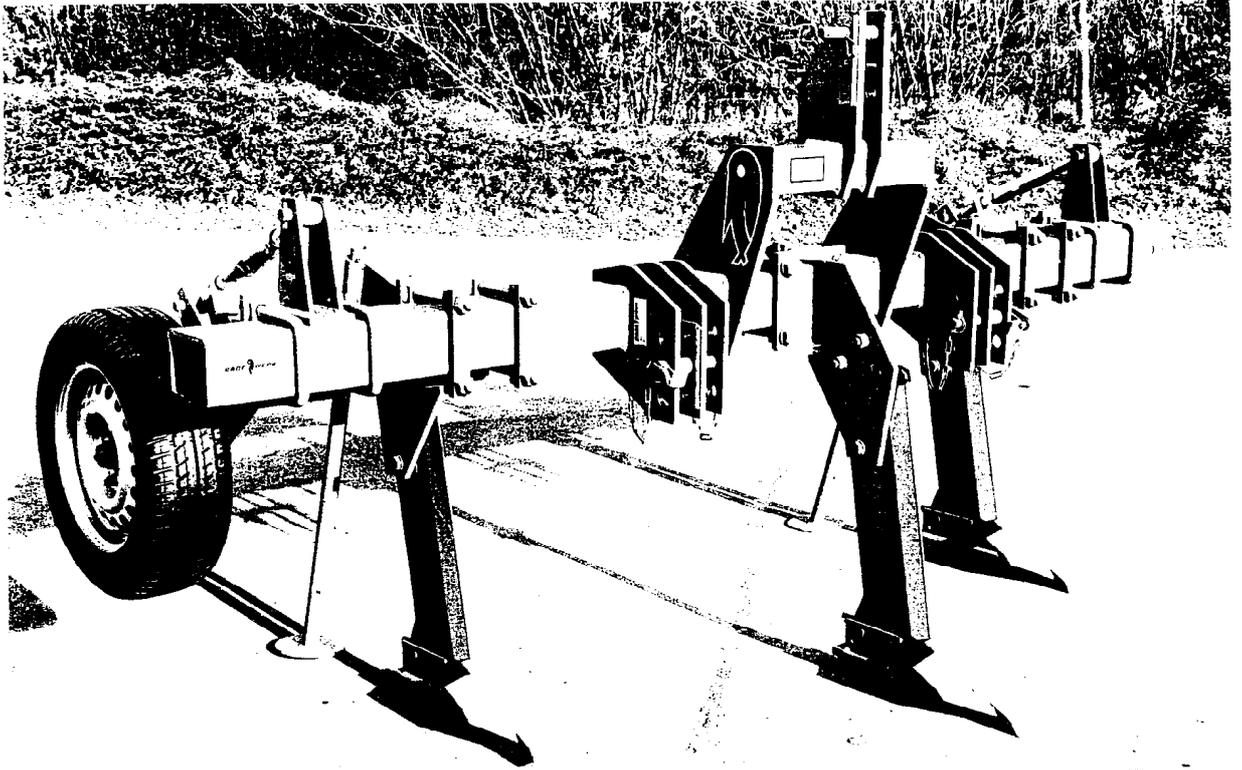


Fig.1

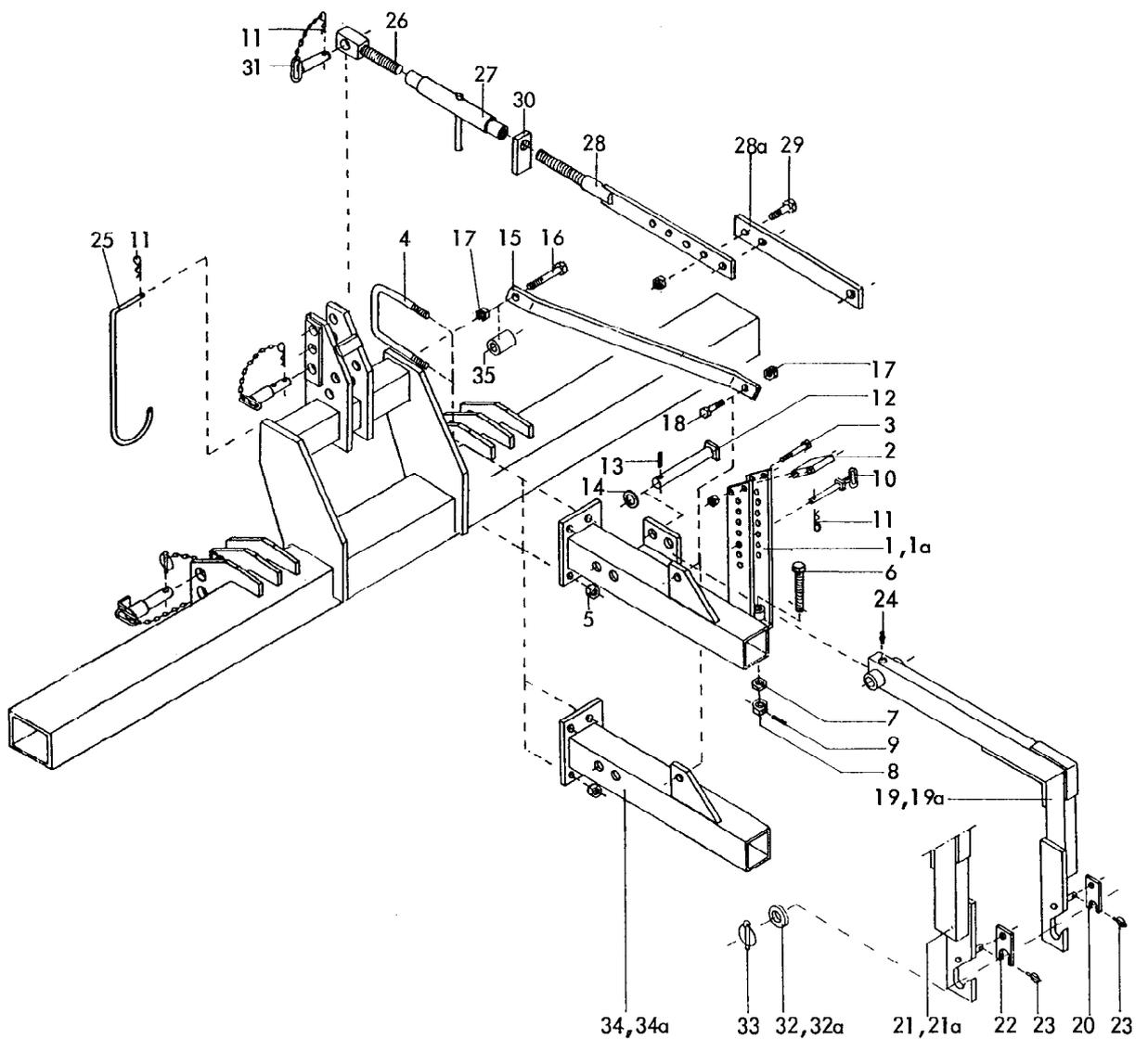


Fig.2